

Saint Paul en Jarez, le 22/09/2017



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

Début de la séance : 18H45

Secrétaire de séance : Mme NAULIN – Vice-présidente du CCAS

PERSONNES PRESENTES

Collège d'élus :

- M. CHANAVAT – Conseiller Municipal liste minoritaire
- Mme GARRIAZZO – Conseillère Municipale liste majoritaire
- Mme GOURBEYRE – Adjointe liste majoritaire
- Mme NAULIN – vice-Présidente du CCAS

Collège des représentants d'associations :

- M. BOUCHEREAU – Représentant des personnes handicapées (Perce Neige)
- M. CHALENDARD – Représentant d'association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Secours Catholique)
- Mme DURET – Représentante des personnes âgées (Club du Valdo)
- M. TOUZERY – Représentant d'association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (SOS Petits Boulots)

Absents excusés :

- M. MAJONCHI – Président du CCAS – Pouvoir donné à Mme NAULIN
- Mme RICHARD – Adjointe liste majoritaire – Pouvoir donné à Mme GOURBEYRE

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 mars 2017

→ *Le procès-verbal du conseil d'administration du 30 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.*

DELIBERATIONS

1. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES JARDINS DE LA MERLANCHONNIERE »

Mme GOURBEYRE explique qu'au niveau de la commune, il a été décidé de revoir tous les règlements intérieurs des salles mises à disposition des associations et/ou du public. La refonte de ces documents a permis d'y intégrer un article concernant les obligations relatives à l'alcool qui incombent à tout Président et/ou à toute personne organisatrice d'une manifestation dans une salle communale. Un exemplaire a été remis à chaque Président.

Dans une volonté d'uniformisation, il convenait de faire la même chose au niveau des 2 associations de jardiniers.

Mme la vice-Présidente rappelle que lors d'un précédent Conseil d'Administration, il avait été proposé de mettre en place un avenant à la convention incluant l'interdiction de détenir de l'alcool. Cette association étant détentrice d'une licence III, le Président de l'association a souhaité rencontrer les élus pour leur expliquer qu'il ne lui était pas possible de signer cette convention.

L'objectif de l'avenant qui est proposé est de s'assurer également que cette association ait bien souscrit une assurance de responsabilité afin de couvrir les éventuels dommages causés et qu'une copie de cette attestation soit transmise au CCAS chaque année au mois de janvier. On retrouve aussi la création d'un article stipulant que la détention d'alcool sur les parcelles et les cabanes communes est interdite.

- M. BOUCHEREAU demande quels sont les alcools qui sont interdits ?
- Mme GOURBEYRE répond qu'il s'agit notamment de tous les alcools forts
- M. TOUZERY remarque qu'il y a une contradiction dans la réglementation qui interdit la vente d'alcool pour les jeunes et la présence de bars à proximité des lieux scolaires.

→ *Les membres du Conseil d'Administration adoptent, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention établie avec l'association « les jardins de la Merlanchonnière ».*

2. MODIFICATION AU PROJET D'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES JARDINS DE MALPASSET »

Mme la vice-Présidente explique que le Président de l'association « les jardins de Malpasset » ayant déjà signé l'avenant n°1, il convient d'adopter une modification afin de rajouter un article stipulant que la détention d'alcool sur les parcelles et les cabanes communes est interdite.

→ *Les membres du Conseil d'Administration du CCAS adoptent, à l'unanimité, une modification au projet d'avenant n°1 à la convention établie avec l'association « Les jardins de Malpasset ».*

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

3. POINT FINANCIER

Mme la vice-Présidente présente le bilan financier arrêté au 15/09/17 :

- **Section fonctionnement – Dépenses :**

Budgétisé : 221 990,42€	Réalisé : 158 837,37€ soit 71,55%	Reste disponible : 63 153,05€ soit 28,45%
-------------------------	--------------------------------------	--

Des dépassements sont constatés dans certaines rubriques :

- 604 – Prestations de services
Prévu = 800€ ; Réalisé = 900€ ; écart = 100€ → règlement de 3 prestations entières
- 60611- Eau et assainissement
Prévu = 1700€ ; Réalisé = 1812,80€ ; écart = 112,80€ → sous-estimation
- 6182 – Documentation générale et technique
Prévu = 0 ; Réalisé = 237,88€ ; écart = 237,88€ → abonnement UNCCAS (en prévision de l'ABS)
- 6188 – Autres frais divers
Prévu = 0 ; Réalisé = 60€ ; écart = 60€ → frais de déplacement pour spectacle personnes âgées
- 6226 – Honoraires
Prévu = 3000€ ; Réalisé = 3456€ ; écart = 456€ → dépassement frais avocat contentieux agents du CCAS
- 6455 – Cotisation assurance du personnel
Prévu = 5350€ ; Réalisé = 6426,64€ ; écart = 1076,64€ → sous-évaluation
- 6562 – Aides
Prévu = 10 500€ ; Réalisé = 12 480,62€ ; écart = 1980,52€ → sous-évaluation

- **Section fonctionnement – Recettes :**

Budgétisé : 221 990,42€	Réalisé : 164 688,17€ soit 74,19%	Reste disponible : 57 302,25€ soit 25,81%
-------------------------	--------------------------------------	--

- **Section investissement – Dépenses :**

Budgétisé : 121 190,48€	Réalisé : 36 752,26€ soit 30,33%	Reste disponible : 84 438,22€ soit 69,67%
-------------------------	-------------------------------------	--

- **Section investissement – Recettes :**

Budgétisé : 121 190,48€	Réalisé : 0€ soit 0%	Reste disponible : 121 190,48€ soit 100%
-------------------------	-------------------------	---

4. POINT SUR LE TRANSPORT SOLIDAIRE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ

M. CHALENDARD fait part que depuis la mise en place du transport solidaire, 16 transports ont été réalisés sur une durée de 19 semaines.

Lors des 10 dernières semaines, ce sont 39 transports qui ont été effectués, soit une augmentation significative. Ces transports ont permis la prise en charge de 17 personnes différentes ; certaines d'entre elles ayant bénéficié de ce service à plusieurs reprises.

M. CHALENDARD pense que ce sont les actions de communication mises en place qui ont permis cette évolution ; c'est encourageant de voir que ça commence enfin à porter ses fruits. Le bouche à oreille a fonctionné !

Parmi les 39 transports réalisés, 27 l'ont été pour des raisons médicales, les 12 autres pour des motifs divers (coiffeuse, loisirs).

Les personnes transportées sont très satisfaites et ont adressé des remerciements. Les dentistes basés à la Merlançonnière ont également fait part de leur satisfaction vis-à-vis du service rendu à certains de leurs

patients.

- Mme GOURBEYRE demande dans quels quartiers habitent les personnes transportées ?
- Mme GARRIAZZO répond qu'elles sont principalement du Bourg et des Pins ; peu habitent les hameaux

Les transports effectués l'ont été en direction de St Chamond, de Rive de Gier, de St Etienne et de Mornant.

- Mme DURET revient sur les demandes émanant des personnes imposables
- M. CHALENDARD fait part que lors de la dernière réunion du TSSP, l'animatrice du Secours Catholique présente a déclaré que la Direction nationale du Secours Catholique avait indiqué que s'agissant d'une action à caractère social, le critère principal pris en compte ne pouvait être que le fait de ne pas être imposable. S'il était décidé d'accepter des personnes imposables, le Secours Catholique ne pourrait plus être le porteur de ce projet
- Mme GARRIAZZO estime que l'on peut être d'accord ou pas avec cette information
- M. BOUCHEREAU demande s'il y a des demandes atypiques
- M. CHALENDARD répond que des demandes particulières ont dû être gérées en faisant au mieux
- M. BOUCHEREAU souhaite savoir combien de transports sont possibles pour chaque binôme
- Mme GARRIAZZO explique que 2 personnes sont de permanence chaque semaine et qu'elles peuvent effectuer environ 10 transports selon les destinations. Chaque binôme assure une permanence toutes les 10 semaines
- M. CHALENDARD fait part d'une réelle motivation des chauffeurs ; des comptes-rendus des transports sont faits lors des réunions
- Pour Mme GARRIAZZO c'est fabuleux d'avoir 20 binômes
- Mme la vice-Présidente explique que c'est une vraie prise en charge de la personne qui est proposée et non un simple transport
- M. TOUZERY interroge : pourquoi transport à destination des personnes âgées et pas de toutes les personnes en difficulté sociale n'ayant pas de moyen de locomotion ?
- Mme GARRIAZZO explique que toute personne en difficulté peut bénéficier du TSSP si elle est recommandée par une assistante sociale ou un travailleur social
- M. CHALENDARD rajoute que cela peut évoluer car il n'y a pas de contrainte de la part du Secours Catholique du moment où il s'agit de personne en précarité sociale. Par ailleurs, si le TSSP n'évolue plus, il conviendra de se poser d'autres questions pour l'élargir à d'autres « populations »
- Mme GARRIAZZO s'adresse à M. TOUZERY pour savoir s'il a connaissance de personnes en demande de transport au niveau de SOS Petits Boulots, ce qui leur permettrait de faire un 1^{er} pas vers l'accès à l'emploi
- Suite à cette demande, M. TOUZERY a transmis un mail informant les membres du Conseil que depuis le début de l'année, SOS Petits Boulots a enregistré 7 inscriptions de personnes résidant sur la commune et que toutes ces personnes ont le permis de conduire et sont véhiculées. Par conséquent, il n'est pas possible de quantifier le nombre de personnes qui ne peuvent se rendre sur un poste de travail en raison d'un problème de mobilité
- M. CHALENDARD rajoute qu'il conviendra de faire un bilan financier au bout d'un an de fonctionnement
- M. BOUCHEREAU souhaite savoir si au niveau de l'EHPAD il y a des demandeurs
- Mme GARRIAZZO répond qu'un rendez-vous est prévu le 2 octobre prochain à l'EHPAD pour présenter ce dispositif aux familles des résidents
- M. TOUZERY déplore que le CCAS ne mène que des actions envers les personnes âgées
- Mme la vice-Présidente fait part qu'il s'agit d'un choix qui a été fait mais que rien n'est figé. La commune de Génilac a choisi, quant à elle, des actions envers les seniors mais aussi en faveur des jeunes
- Mme GARRIAZZO informe que le TSSP a été sollicité par l'association « Main dans la Main » qui souhaitait bénéficier de ce service pour transporter des résidents en situation de handicap tous les

- samedis après-midi vers leurs activités. Il n'a pas été donné une suite favorable à cette demande
- Mme DURET déclare qu'un minibus va être mis à disposition des 3 résidences de la Mutualité pour ce type de transport

Mme GARRIAZZO présente le transport à la demande qui a été expliqué par un intervenant de la STAS lors de la Commission Famille & Social.

Ce dispositif nommé Proxi STAS a été déployé par Saint-Etienne Métropole, à titre de test. Il fonctionne pendant les vacances scolaires, sur réservation. Pour la commune, il sera mis en place lors des vacances de la Toussaint. Des logos seront apposés sur les arrêts déjà existants. Un guide est disponible en mairie.

Les heures et jours de fonctionnement sont différents d'une commune à l'autre. Pour notre commune, ce transport pourra être réservé les mardis et jeudis. Le transport s'effectuera dans un minibus de 27 places.

Fonctionnement :

- Le demandeur réserve son trajet en appelant le 04 77 92 82 19 ; il peut appeler la veille et jusqu'à un mois avant la date du transport
- Il indique l'arrêt de prise en charge souhaité et le jour de son déplacement. Il doit préciser s'il va effectuer le trajet retour
- L'opérateur lui indique l'heure de prise en charge à l'arrêt souhaité en fonction des réservations déjà effectuées par d'autres voyageurs
- Le demandeur doit se présenter à l'arrêt choisi 5 minutes avant l'heure fixée
- Il utilise un titre de transport STAS en cours de validité ou il achète un titre de transport 1H30 auprès du conducteur (1€40)
- Il valide son titre de transport à bord du Proxi STAS

Des résultats satisfaisants et encourageants sont constatés dans les communes où ce service est déjà en place. Son développement pourrait être envisagé si les tests s'avéraient très concluants.

Le guide du Proxi STAS peut être téléchargé sur le site de la STAS.

Un flyer sera transmis par la STAS. Il sera inséré dans la présentation du TSSP pour les personnes qui pourraient être intéressées par le transport à la demande ; ces 2 services étant complémentaires.

Les communes de la Terrasse et de Doizieux ont déjà opté pour ce service.

- M. TOUZERY est gêné que l'on puisse parler de rentabilité pour un service rendu à des personnes n'ayant pas de moyen de locomotion.

5. POINT SUR COMMISSION PERMANENTE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

Mme la vice-Présidente annonce que depuis le dernier Conseil, aucune demande d'aide n'a été étudiée. Un dossier est en attente car le demandeur n'a pas transmis les justificatifs de ses revenus.

6. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES APPARTEMENTS DU CCAS

Mme la vice-Présidente commente l'état d'avancement des travaux des appartements du CCAS :

- Plâtrerie / peinture : les travaux sont terminés dans les 3 appartements. Il restera quelques retouches après le passage de l'électricien

- Revêtement de sol : le ragréage des sols a été effectué dans les 3 appartements. Il reste la pose des sols à réaliser après passage de l'électricien
- Plomberie sanitaire : les travaux sont terminés dans les 3 appartements + changement de l'évier dans le logement occupé. Il reste la repose des radiateurs suite au passage du peintre
- Electricité : les travaux sont en cours dans les 3 appartements + pose de l'interphone à réaliser

Mme la vice-Présidente propose aux membres du Conseil de réaliser une visite des appartements lorsque tous les travaux auront été terminés.

7. CHOIX INTERVENANT GOUTER SENIORS

Mme la vice-Présidente informe que le goûter des séniors aura lieu le samedi 13 janvier 2018.

Il est proposé aux membres du Conseil de changer d'intervenant pour l'édition 2018. Mme la vice-Présidente fait part qu'elle a sollicité son homologue de Génilac afin d'avoir les coordonnées d'intervenants ayant proposé une prestation sur Génilac.

Les coordonnées de 2 intervenants lui ont été transmises :

- Patricia MORGANE (sosie de Patricia Kaas) propose une prestation de variétés. Le coût pour 2015 était de 480€
- Nelly DUQUESNE propose un registre de cabaret. Le coût de cette prestation en 2016 s'est élevé à 721€.

Les membres du Conseil décident de solliciter Patricia MORGANE pour le goûter des séniors.

Mme la vice-Présidente demande si les membres souhaitent la mise en place d'une avant-première ?

M. BOUCHEREAU fait part qu'il peut à nouveau solliciter les résidents de Perce Neige comme cela avait été fait en 2017. Leur prestation avait obtenu un vif succès auprès du public et les résidents avaient été ravis.

Il est également proposé de solliciter Jonathan du Centre Social pour voir avec lui s'il serait possible d'avoir une intervention des jeunes dont il s'occupe et qui produisent du rap. Cela permettrait d'une part de faire connaître ce genre de musique aux séniors et d'autre part aux jeunes d'aller à la rencontre des aînés.

8. QUESTIONS DIVERSES

Mme la vice-Présidente annonce que le Conseil Départemental propose aux séniors une réunion d'information et de sensibilisation aux démarchages et aux pièges par téléphone, sur internet et à la carte bancaire. Cette réunion se déroulera le vendredi 6 octobre de 14H30 à 16H30 à la Ruche des Citoyens à Rive de Gier.

Afin de communiquer sur cette information, les membres décident de mettre sur le stand de la mairie une affiche et des tracts lors de St Paul en Fête. A noter qu'une affiche avait également été reçue en mairie.

Mme DURET fait part d'un habitant proche de la mairie qui possède un chien. Ce chien étant rarement sorti, il fait ses déjections sur le balcon de l'appartement. Ces déjections sont ensuite nettoyées à grande eau et jetées sur la route en contrebas. Lors des fortes chaleurs de cet été, des odeurs nauséabondes ont été ressenties. Mme DURET demande ce qui pourrait être fait.

Suite au Conseil, Mme GOURBEYRE a adressé un mail aux membres du Conseil pour les informer qu'elle a prévenu le policier municipal ainsi que M. le Maire. Le policier municipal va aller voir ces personnes car

d'autres Sampoutaires s'étaient également plaints.

Aucun autre point divers n'est abordé.

La séance de ce Conseil d'Administration est levée à 20H15

Le prochain Conseil d'Administration est fixé au mardi 12 décembre 2017
à 18 H 45 – Mairie – Salle du Conseil Municipal

M Pascal MAJONCHI (absent, donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN)	Mme Catherine NAULIN	Mme Marie Josiane RICHARD (absente, donne pouvoir à Mme Marie Christine GOURBEYRE)
Mme Marie Christine GOURBEYRE	M Jean Paul CHALENDARD	
Mme Josiane GARIAZZO	Mme Pierrette DURET	M Emmanuel TOUZERY
M Patrick BOUCHEREAU	M. Michel CHANAVAT	